



COMPTE RENDU

Assemblée Générale du 26 Mars 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1) Rapport du Président
- 2) Rapports financiers, bilan 2021, prévision 2022
- 3) Renouvellement du Conseil d'Administration
- 4) La gestion du port par le Conseil Départemental (CD) et sa Société Publique Locale (SPL)
 - Bilans Conseils Portuaires Juin et Décembre 2021 (CP)
 - Bilans SPL, 2020, atterrissage 2021, prévision 2022
 - Résultats du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance 2021
- 5) Actions
- 6) Questions diverses

Tenue de l'Assemblée Générale

- Effectif en augmentation de 8 adhérents avec 4 non renouvelants, 2 départs dont 1 par vente de bateau, 14 nouveaux adhérents
- Il est rappelé que pour être membre de l'association il faut être titulaire d'une AOT ou être inscrit sur la liste d'attente
- Nous sommes donc 86 adhérents représentant 86 navires
- Pour que cette AG puisse se tenir valablement le quorum à atteindre doit être de 30% de l'effectif global de l'Association.
- Avec 17 adhérents présents et 32 pouvoirs, soit 49 présents et représentés, le quorum de 29 est atteint
- L'Assemblée peut donc avoir lieu et les décisions seront approuvées à la majorité simple des présents et représentés

Pour cette assemblée, le Conseil d'Administration n'est pas au complet

- Christian et Francette, absents pour une opération chirurgicale que doit subir Christian. Depuis la création de l'Association, Francette nous fait remarquer que c'est la 1^{ère} fois qu'ils n'assistent pas à une AG
- Viviane et François retenus par ailleurs

Remerciements

- En tant que membre de notre association, un grand merci à Gilbert DOUCET, maire de St Vaast d'être parmi nous
- Un grand merci à nos plaisanciers qui se sont déplacés

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





1 - Rapport du Président

- Approbation compte rendu AG du 10 Avril 2021
 - Aucune remarque n'étant formulée,
 - ✓ Voix contre : 0
 - ✓ Abstentions : 0
 - ✓ Adopté à l'unanimité
- Actions majeures pour cette année 2021
 - Mai 2021 : réunion du Conseil Portuaire (CP) :
 - ✓ Bilans 2020, activités et financier
 - ✓ Prévisionnel des travaux 2021
 - Octobre 2021 : réunion du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP). Election des représentants au Conseil Portuaire
 - Décembre 2021 : réunion du Conseil Portuaire (CP) :
 - ✓ Bilans 2021, activités et atterrissage financier
 - ✓ Prévision budget 2022
 - ✓ Prévision travaux 2022
 - ✓ Tarifs 2022

<http://auppsv50.fr/index.php/conseil-departemental/conseils-portuaires>
- Evolution du site internet AUPPSV
Site internet de l'association sur lequel vous trouverez le suivi des mises à jour
<http://auppsv50.fr/>
 - suivi des installations d'éoliennes en Manche et Bretagne. A suivre tout particulièrement la création d'un parc au large de Barfleur. En Val de Saire, création d'une association « Eolarge » pour suivre ce projet.
Voir implantation du parc (32 Kms de Barfleur) et tracé de l'interconnexion à terre entre l'arrivée éolien à St Marcouf-Les Gougins et le réseau national à Manuel qui sera souterrain. Les pointillés de la 1^{ère} image représentent la ligne de 12 000 nautiques.
En attente du cahier des charges, de la société retenue qui définira le modèle d'éolienne nécessaire (présentation AG, diapo n°4)
<http://auppsv50.fr/index.php/manifestations-actualites/eolien>
<http://auppsv50.fr/index.php/eolarge>
 - suivi des manifestations, articles de presse et actualités sur l'ensemble des ports du Département
 - informations sur les possibilités de navigation dans les Iles Anglo-Normandes, navigation fortement impactée par le Covid, mais qui devrait s'assouplir
<http://auppsv50.fr/index.php/manifestations-actualites>
 - toutes les informations portuaires de St Vaast
<http://auppsv50.fr/index.php/informations-portuaires>
 - ✓ Vous y trouverez photos, vidéo des travaux 2021 et 2022 sur la rénovation des parkings, bandes de roulement de l'élévateur, sanitaires de la Marina ainsi que le descriptif du mode d'accès au parking privatif des plaisanciers. Accès par carte « Les Ports de la Manche » ou application sur Iphone ou Smartphone « Passeport Escales »

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- ✓ La même carte « Les Ports de la manche » sera utilisable pour les sanitaires Marina et Capitainerie, accès zone technique (présentation AG, diapos 7 et 8)
- ✓ La réfection des parkings a également permis, par l'installation d'un décanteur/débourbeur, d'améliorer la qualité de traitement des rejets
- ✓ Egalement une réactualisation du service Wifi avec un apport complémentaire de bornes d'accès (présentation AG, diapo 9). Bien choisir « PortSaintVaastLaHougueGratis » et avoir les codes journaliers de connexion à demander à la capitainerie. Accès valide pendant une semaine

<http://auppsv50.fr/index.php/internet>

- toutes les actions départementales sur le nautisme (comptes rendus des Conseils Départementaux et projets) ainsi que les comptes rendus des Conseils Portuaires.
Abandon du projet de Comptoir Culturel et Touristique. Projet remplacé par le réaménagement d'un bâtiment situé Place Belle Isle. La billetterie de Tatihou y sera intégrée (présentation AG, diapo 5)

<http://auppsv50.fr/index.php/conseil-departemental>

- toutes les actions de la SPL pour la gestion du port
<http://auppsv50.fr/index.php/societe-publique-locale>
- toutes les actions municipales se trouvant liées au fonctionnement du port (comptes rendus des Conseils Municipaux)

La fête de la mer aura lieu le 17 Juillet entre 13h30 et 15h30. Pour ceux souhaitant participer il vous faut contacter Alain Perrot (06 08 26 09 67 ou ajl.perrot@orange.fr) (présentation AG, diapo 6)

<http://auppsv50.fr/index.php/municipalite>

- informations SNSM avec leur Newsletter
<http://auppsv50.fr/index.php/snsm>
- les dernières réglementations de pêche
<http://auppsv50.fr/index.php/reglementation-peche>
- sans oublier toute la réglementation sur la sécurité en navigation avec la mise à jour de toutes les fiches émises par le Ministère de la Mer
<http://auppsv50.fr/index.php/division-240>

- A la question sur l'installation des forains, Gilbert DOUCET répond :

- ✓ Pas d'accès à notre zone privée, il doit les rencontrer le 6/04/2022. La démarche pour l'installation des forains sur d'autres terrains n'a pas aboutie pour cause de réglementation sur le littoral
- ✓ Vient également se greffer l'installation du village des traversées de Tatihou qui devrait se faire après le départ des forains

Après avoir entendu les rapports financiers et procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration, la gestion du port par le Conseil Départemental et sa SPL sera abordée plus en détail.

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





2 - Rapports financiers

Bilan financier 2021

Le Président présente le bilan financier de l'exercice 2021 (présentation AG, diapo 10).

- Les frais de suivi auprès de la société Infogreffe ou Société.com afin d'obtenir les différents documents d'analyse de la Spl et de La Marina.
- L'association est adhérente à l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, région Manche qui regroupe les départements 22, 35, 50, moyennant une cotisation de 2€ par adhérent. Le Président en est le vice-président représentant le 50
- L'assurance couvre la responsabilité juridique des dirigeants et l'assistance juridique
- Renouvellement de l'hébergement du site pour les années 2021, 2022 et 2023

Prévision de Budget 2022

Le Président présente le budget 2022 (présentation AG, diapo 11).

- Depuis 2019 nous avons une assurance couvrant notre responsabilité civile et juridique
- Depuis que nos comptes sont au Crédit Mutuel nous bénéficions d'une association « Helloasso » qui donne la possibilité pour nos adhérents de régler leur cotisation par internet. Cela commence à bien fonctionner (10 cotisations) et nous allons donc participer à cette association par un don de 50€. Ceci permettra à nos adhérents de ne pas effectuer de don personnel

Vote du quitus bilan 2021 et approbation budget 2022

Quitus au trésorier pour son bilan financier 2021 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Quitus est donné à l'unanimité.

Vote du budget provisionnel 2022 :

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le budget provisionnel est adopté à l'unanimité.

3 - Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration

Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration comme les statuts le prévoient (par tiers tous les ans) (présentation AG, diapo 12).

Sont sortants en 2021 :
Viviane BONDET
Georges COURTAY
Lucien POIROT

Se représentent :
Viviane BONDET
Georges COURTAY
Lucien POIROT

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

3 postes sont donc à pourvoir

Pas de candidat

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité

Qui est contre la réélection de Viviane BONDET ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Réélection à l'unanimité

Qui est contre la réélection de Georges COURTAY ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Réélection à l'unanimité

Qui est contre la réélection de Lucien POIROT ?

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Réélection à l'unanimité

4 - Gestion du port par le Conseil Départemental (CD) et sa Société Publique Locale (SPL)

- Pour gérer les ports départementaux le Conseil Département a mis en œuvre une Société Publique Locale (SPL) régie par un Conseil d'Administration
- Le Conseil Départemental a en charge l'organisation des réunions des Conseils Portuaires (2 fois par an) et de la réunion du Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance (CLUPPP) selon les règles définies par le Code des Transports qui intègre depuis 2015 le Code des Ports
- Le Conseil Départemental définit la composition du Conseil Portuaire (présentation AG, diapos 14 et 15)
- Les comptes rendus de ces Conseils Portuaires et Cluppp se trouvent sur notre site et nécessitent une identification pour y avoir accès
<http://auppsv50.fr/index.php/conseil-departemental/conseils-portuaires>
- Le Conseil Départemental reçoit, 1 fois par an, un rapport détaillé, de la part de la SPL, sur l'activité et les comptes financiers de chaque port relatif à l'année précédente et rédigé selon la Délégation de Service Public de 2014
<http://auppsv50.fr/index.php/societe-publique-locale/comptes-de-gestion>

5 - Société Publique Locale (SPL)

- Elle est gérée par un Conseil d'Administration, constitué, selon les statuts de 2015, de 4 représentants élus du Conseil Départemental, 1 représentant par municipalité, jusqu'en 2021

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- Avec l'intégration du port de Barneville-Carteret en 2020 et l'intégration de Granville en 2021 nous devons avoir une modification de ces statuts car ils ne reflètent plus la structure actuelle. A partir de 2022 cette SPL sera constituée de 7 établissements en comparaison des deux existants à sa création. Son Conseil d'Administration sera, alors, constitué de 14 représentants élus du Conseil Départemental et 4 représentants des domaines maritimes que sont - St Vaast/Barfleur - Portbail/Barneville-Carteret/La Hague – Granville - Granville Terre et Mer (présentation AG, diapo 16)
- Depuis 2021 la structure exécutive a été mise en place avec un PDG, un directeur exécutif, une équipe de gestion et des membres détachés du Conseil Départemental. Avec les équipes techniques de chaque port, le personnel de la Spl est désormais de 52 personnes (présentation AG, diapos 17 et 18)

6 - Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance

- En rappel, ce comité est constitué de plaisanciers, titulaire d'une AOT (votre contrat annuel) et inscrits volontairement. Il doit se réunir au moins 1 fois par an, sous l'égide de l'Agence portuaire du Département qui en assure la convocation. Lors de cette réunion doivent être présentés, le bilan de l'activité portuaire et le bilan financier exécuté de l'année n-1.
- Tous les 5 ans 8 membres de cette assemblée sont élus pour être les représentants des plaisanciers au Conseil Portuaire durant les 5 années à venir (4 titulaires et 4 suppléants).
- Cette élection a eu lieu en Octobre 2021 (présentation AG, diapo 13).
 - ✓ Sont titulaires : Lucien POIROT, Jean RIBY, Georges COURTAY, Claude SANTERRE
 - ✓ Sont suppléants : René RAVASE, Philippe LEVREUX, François TAILLE, Janine CONRAUD
 - ✓ N'hésitez pas à les contacter pour tout sujet concernant la gestion du port.

7 - Conseil Portuaire du 19 Mai 2021

Comptes rendus AUPPSV et compte rendu Agence Portuaire sur site (présentation AG, diapo 19)

En règle générale il faut attendre 3 mois pour avoir le compte rendu d'un Conseil Portuaire

Il se révèle également que ces comptes rendus sont loin d'être exhaustifs et quelque peu insuffisants

- Activité 2020 (présentation AG, diapos 22 et 23)
 - ✓ Fréquentation en baisse
 - ✓ Bilan dragage : coût total 594 846 € HT, reprise provisions 560 000 € HT
 - ✓ Réaménagement espaces verts : 5 000 € HT
 - ✓ Restructuration bureau du port : 6 500 € HT
- Travaux prévus 2021
 - ✓ Modification zone technique 40 000 € HT
 - ✓ Travaux parking 265 000 € HT
 - ✓ Reprise joint feu vert 25 000 € HT
 - ✓ Contrôle épaisseur portes d'entrée 5 000 € HT
- Compte de résultat 2020 (présentation Ag, diapo 24)
 - ✓ Résultat courant : 27 292 €
 - ✓ Impôts : 7 642 €
 - ✓ Résultat : 19 650 €

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hague

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hague

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





- Nos interventions (présentation AG, diapo 21)
 - ✓ Demande explication sur l'évolution du coût de réalisation Parking+Zone Technique
 - ✓ Quelle subvention est accordée par le Département ?
 - ✓ Détail sur quelques lignes budgétaires
 - ✓ Point sur la nouvelle situation de la Marina
 - ✓ Demande de l'organigramme de la SPL (présentation AG, diapos 17 et 18)

8 - Conseil Portuaire du 15 Décembre 2021

Compte rendu AUPPSV et compte rendu Agence Portuaire sur site (présentation AG, diapo 20)

- Prévisionnel Activité 2021
 - ✓ Réaménagement parking et bande de roulement élévateur 239 501 € TTC
 - ✓ Diagnostic corrosion portes d'entrée 9 000 €
- Travaux prévus 2022
 - ✓ Modification zone technique 60 000 €
 - ✓ Pose anodes portes et pieux 30 000 €
 - ✓ Reprise joints feu vert 30 000 €
 - ✓ Réaménagement sanitaires Marina 36 000 €
 - ✓ Salle de réunion capitainerie 18 000 €
 - ✓ Analyse des terrains ayant reçus les sédiments 3 200 €
- Budget atterrissage 2021
 - ✓ Résultat excédentaire 8 402 €
- Budget prévisionnel 2022
 - ✓ Résultat excédentaire 22 055 €
- Tarifs 2022 (présentation AG, diapos 27 à 30)
 - ✓ Une augmentation des tarifs de 1,79%
 - ✓ Offres de fidélité. Pour tout titulaire d'une AOT, 2 nuitées gratuites sur l'ensemble des ports de la SPL hors période 14/07 et 15/08
 - ✓ Les douches sont désormais gratuites
 - ✓ Passeport Escale. L'abonnement passe à 20€ par an et offre cette année 15 nuitées gratuites sur l'ensemble des ports adhérents (3 groupes de 5 définis dans l'application «Passeport Escales»)
<http://auppsv50.fr/index.php/informations-portuaires/passeport-escale>
 - ✓ Location de vélos possible
 - ✓ Location possible du voilier « Le Tham »
- Nos interventions (présentation AG, diapo 21)

Demande d'explications sur l'évolution des charges salariales depuis 2016 selon la synthèse faite par G. COURTAY

Il s'avère que ces charges salariales sont composées (présentation AG, diapo 25) :

 - ✓ Jusqu'en 2020 du salaire des employés de St Vaast auquel venait s'ajouter les salaires de mise à disposition de personnel du Conseil Départemental (particulièrement celui du Directeur exécutif) ainsi que les reventes de personnels entre ports différents (poste transfert de charge)

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- ✓ A partir de 2021, la SPL évolue avec la création d'un établissement « siège » ce qui fait apparaître une ligne « frais de siège ». Il nous faudra connaître la clé de répartition de ces charges entre les différents ports
- ✓ On notera que le montant « charge salariale+charges Spl » en 2022 est en augmentation de 29% par rapport à 2018
- Analyse de quelques chiffres
 - ✓ Tableau présentant le bilan 2019, bilan 2020, atterrissage 2021, prévisionnel 2022 avec impôts connus sur les bénéfices en 2019 et 2020 (présentation AG, diapo 24). Total exercice positif chaque année.
 - ✓ Tableau représentant le montant des capitaux propres de St Vaast, le montant des impôts sur bénéfice jusqu'en 2020, le montant des provisions jusqu'en 2022 (présentation AG, diapo 26). Les excédents annuels sont bien reportés au capital propre de St Vaast. Les provisions de St Vaast sont bien en augmentation constante car elles englobent les provisions pour le prochain dévasement

9 - Actions

(présentation AG, diapos 31 à 33)

- Réunion AUPPSV/SPL
Compte tenu de quelques désaccords avec le représentant de la SPL, une réunion de concertation aura lieu le 31 Mars avec pour sujets :
 - ✓ Charges salariales en forte augmentation
 - ✓ Travaux et investissements, mode de financement
 - ✓ Remarques sur le déroulement du Conseil portuaire
- Participation à l'Assemblée Générale Unan France
Réactivation des groupes de travail :
 - GT Ports et Zmel
 - Gt Pêche
 - GT Sécurité et environnement
 - GT Communication et Adhérents
- Participation à l'Assemblée Générale Unan Manche
 - ✓ Forum avec la présence d'associations non adhérentes
 - ✓ Présentation de l'assurance Mader, partenaire de l'Unan (diapo 33)
 - ✓ Bilans année 2021
 - ✓ Souhait de voir évoluer le Code des Transports en terme de Clupp et Conseil portuaire. Meilleure représentativité des plaisanciers

10 - Questions diverses

(présentation AG, diapos 34 à 37)

- Remorquage pour incident en dehors du périmètre portuaire
 - ✓ Les personnels du port ne sont pas habilités à cette opération. Leur intervention dans l'enceinte du port est définie dans «Le Règlement Particulier de Police du Port de St Vaast» (document se trouvant sur le site)

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- Navigation pour la traversée par la Run
Pour ceux qui l'utilisent :
 - ✓ Passage au dessus des parcs à huitres non autorisé et aux risques du plaisancier
 - ✓ Installation de nouvelles tables de 1m10
 - ✓ Vérification du coefficient
 - ✓ Vérification de la hauteur d'eau en fonction de l'heure d'ouverture des portesPoints d'installation des tables (l'installation de nouvelles tables n'est pas exclue) :
 - ✓ 49 35.902 N – 1 14.878 W
 - ✓ 49 35.889 N – 1 14.887 W
 - ✓ 49 35.878 N – 1 14.903 WPoint de virement (1) qu'il vous faut prendre en compte :
 - ✓ 49 35.895 N – 1 14.842 W

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture à 17h30 cette assemblée générale 2021

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>

